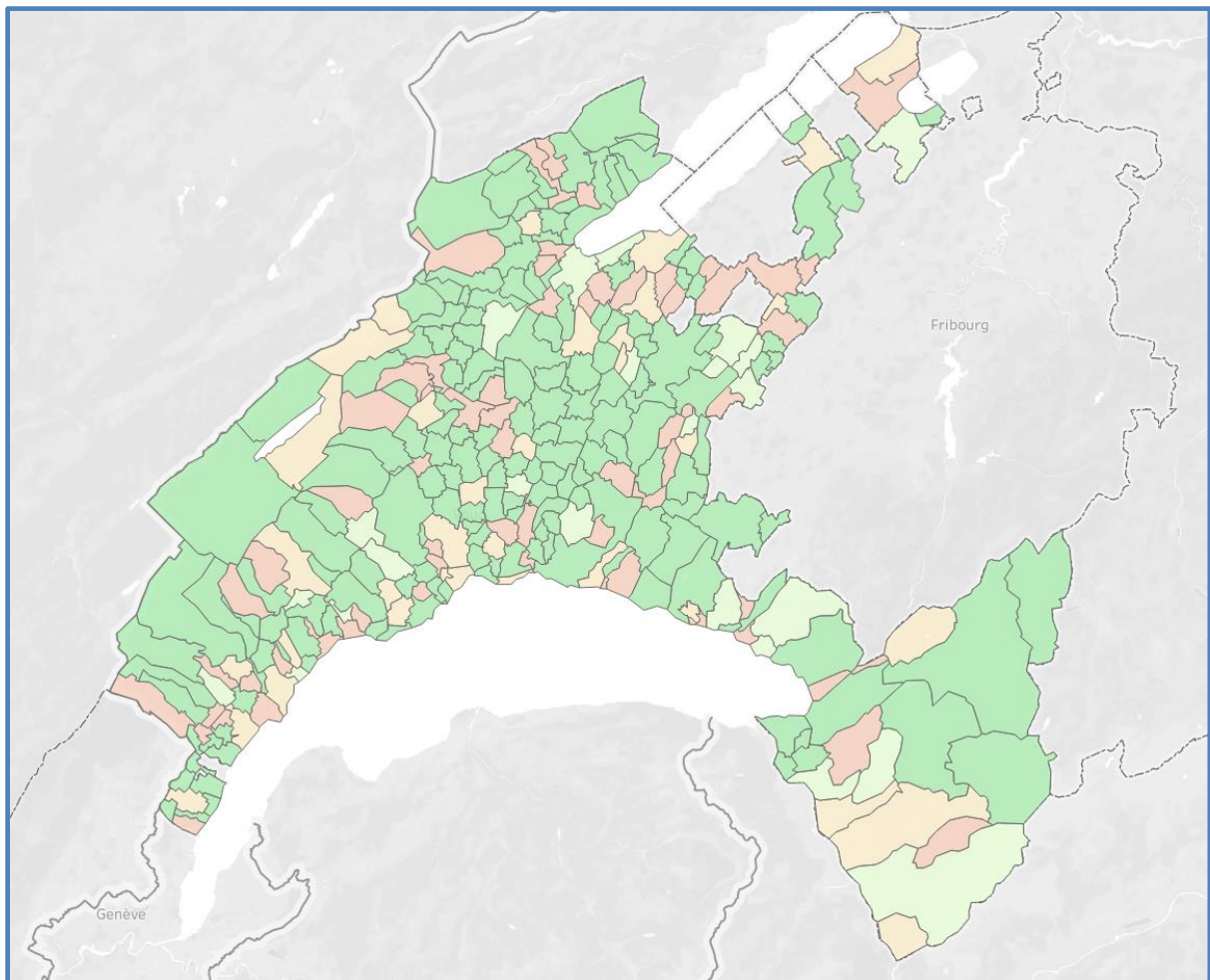


Memento sur les indicateurs financiers

Définition, calcul et interprétation des indicateurs financiers MCH2 figurant sur le [tableau de bord communal](#) de la Direction des finances communales



Lausanne, novembre 2024

Table des matières

Table des matières	1
Introduction.....	2
1. Taux d'endettement net	3
2. Degré d'autofinancement	4
3. Degré de couverture des charges	5
4. Taux d'autofinancement	6
5. Proportion des investissements.....	7
6. Dette brute par rapport aux revenus	8
7. Part des charges d'intérêts	9
8. Part du service de la dette	10

La Direction des finances communales est à votre disposition pour toute question concernant le tableau de bord communal et ses indicateurs (finances-communales@vd.ch).

Introduction

But de la démarche

Ce memento présente **la version MCH2** des indicateurs financiers figurant sur le tableau de bord de la Direction des finances communales. Le but de ce tableau de bord est de fournir un outil pour évaluer de manière objective l'évolution des finances communales. Cet outil vise avant tout à soutenir les responsables locaux dans la gestion de leur commune. Toutefois, il s'adresse aussi à tous les milieux intéressés à évaluer et à comparer les finances communales. Enfin, l'établissement d'indicateurs vise également à faciliter l'exercice de la surveillance de l'Etat.

Indicateurs financiers retenus

Le tableau de bord communal présente les huit indicateurs financiers préconisés par la Conférence des directrices et des directeurs cantonaux des finances (CDF, voir [ici](#)). S'y ajoute l'indicateur supplémentaire du degré de couverture des charges, ce dernier étant fréquemment utilisé dans le cadre des mécanismes de maîtrise des finances communales des autres cantons.

Catégories de taille

Les indicateurs financiers sont parfois présentés par catégories de taille.

Grande taille	Taille moyenne	Petite taille	Très petite taille
Plus de 5'000 habitants	Entre 1'000 et 5'000 habitants	Entre 500 et 1'000 habitants	Moins de 500 habitants

À noter qu'en 2022, les communes de plus de 5'000 habitants abritaient 63% de la population cantonale malgré le fait qu'elles représentaient uniquement 11% du total des communes.

Source des données

L'essentiel des données ayant servi au calcul des indicateurs proviennent des comptes des communes. Les données comptables ont été saisies par les communes et vérifiées par les préfectures et la DGAIC. Les données brutes des communes sont disponibles [en ligne](#).

Certains indicateurs intègrent aussi les dettes des associations de communes (source : comptes des associations) et les effets redistributifs du système de péréquation (source : décomptes péréquatifs). Les données sont disponibles sur le site du [tableau de bord communal](#).

Remarques générales pour l'interprétation des indicateurs

En interprétant les indicateurs, il convient d'observer ce qui suit :

- Il n'est pas possible d'évaluer la situation d'une commune sur la base d'un seul indicateur. Il est nécessaire de comparer l'ensemble des indicateurs sur plusieurs années pour pouvoir tirer des conclusions correctes sur la situation d'une commune.
- Les indicateurs peuvent être imprécis pour certaines communes en raison de spécificités ne pouvant pas être prises en considération lors de l'analyse de 300 communes.
- Les indicateurs sont basés sur les comptes des communes. Ils ne tiennent donc pas compte d'éléments plus qualitatifs, comme l'état des infrastructures communales.
- Le tableau de bord tient compte de toutes les fusions achevées à ce jour. Les indicateurs financiers pour la période avant fusion des communes issues de fusions ont été recalculés en agrégeant les données de base des communes fusionnées.

1. Taux d'endettement net

Quelle part des revenus fiscaux annuels est nécessaire pour amortir la dette nette de la commune ?

La différence entre les engagements bruts et le patrimoine financier représente la dette nette ou, si négative, la fortune nette. Afin de déterminer si la dette nette d'une commune est supportable, celle-ci est rapportée à ses revenus fiscaux corrigés pour tenir compte, en particulier, des répartitions fiscales avec l'Etat et des effets redistributifs de la péréquation intercommunale. Cet indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux corrigés annuels nécessaire pour amortir la dette nette de la commune. Le taux d'endettement net est considéré comme bon quand il est inférieur à 100%, acceptable quand il se situe entre 100% et 150%, mauvais entre 150% et 200%, ainsi que problématique dès qu'il dépasse 200%. Dans le calcul de cet indicateur, il faut tenir compte de la dette nette des associations de communes.

Formule de calcul	Valeurs appréciatives		
$\frac{\text{Dette nette}}{\text{Revenus fiscaux corrigés}}$		<100%	 Bon
		100-150%	 Acceptable
		150-200%	 Mauvais
		>200%	 Problématique

Dette nette	Natures
+ <i>Capitaux de tiers</i>	20
- <i>Patrimoine financier</i>	10
- <i>Prêts PA</i>	144

Revenus fiscaux corrigés	Natures
<i>Impôts</i>	40
<i>Parts à des recettes cantonales</i>	4601
<i>Effets redistributifs de la péréquation selon décompte</i>	X

Note 1 : la qualité de cet indicateur dépend de l'uniformité des pratiques communales en ce qui concerne l'attribution des éléments de la fortune au patrimoine administratif plutôt que financier.

Note 2 : cet indicateur ne tient pas compte des éventuelles réserves latentes des communes en lien avec le fait que le MCH2 vaudois ne prévoit pas l'inscription des actifs financiers à leur valeur vénale. La prise en compte de ces réserves latentes améliorerait le taux d'endettement de ces communes.

Note 3 : un taux d'endettement net mauvais pose moins de problèmes si la commune n'a pas un découvert au bilan et/ou dispose d'un degré de couverture des charges de 100% ou plus.

2. Degré d'autofinancement

Quelle part des investissements nets de la commune est financée par la marge d'autofinancement ?

Le degré d'autofinancement renseigne sur la part des investissements nets de la commune financée directement par la marge d'autofinancement provenant de son exploitation annuelle. Il correspond donc à la marge d'autofinancement en pour cent des investissements nets.

Une commune devrait, à terme, viser un degré d'autofinancement de 100%. Si cet indicateur est inférieur à 100%, l'autofinancement de la commune ne suffit pas à financer ses investissements. Le recours à l'emprunt devient donc une nécessité. Un degré d'autofinancement entre 80 et 100% indique néanmoins une augmentation acceptable de l'endettement.

Un degré inférieur à 80% pendant plusieurs exercices devrait être évité car il conduit à une augmentation trop rapide de la dette communale. La situation de ces communes mérite d'être surveillée, mais pour certaines d'entre elles il peut encore s'agir d'une phase temporaire liée à une concentration des investissements sur une courte période. Un degré d'autofinancement inférieur à 0% indique que la commune doit emprunter pour financer son ménage courant. Une telle situation devrait être évitée.

Formule de calcul	Valeurs appréciatives	
$\frac{\text{Autofinancement}}{\text{Dépenses nettes d'investissement}}$	$\geq 100\%$	■ Optimal
	80-100%	■ Acceptable à bon
	50-80%	■ Insuffisant
	$< 50\%$	■ Problématique

Autofinancement	Natures
+ Solde du compte de résultats	4 – 3
+ Réévaluations sur créances	3180
+ Amortissements du PA	33
+ Attributions aux fonds et financements spéciaux	35
– Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	45
+ Amortissements des subventions d'investissement	366
+ Attributions au capital propre	389
– Prélèvements sur le capital propre	489
Dépenses nettes d'investissement	Natures
+ Dépenses brutes d'investissement	50 à 56
– Recettes brutes d'investissement	60 à 66

Note 1 : le volume d'investissement d'une commune peut varier fortement d'un exercice à l'autre. Afin de lisser la volatilité qui en découle, cet indicateur est souvent calculé en moyenne mobile sur 5 ans.

Note 2 : les communes de (très) petite taille tendent à avoir un bon degré d'autofinancement en raison du fait qu'elles effectuent la plupart de leurs investissements via les associations de communes.

Note 3 : pour les communes ayant des investissements nets égaux ou inférieurs à 0, le degré d'autofinancement est égal à 100% à condition que la marge d'autofinancement soit positive. Dans le cas contraire, le degré d'autofinancement de la commune est, de facto, inférieur à 0%.

3. Degré de couverture des charges

Quelle part des charges courantes de la commune est couverte par ses revenus courants ?

Le degré de couverture des charges est le rapport entre revenus et charges courantes. Ces deux agrégats correspondent respectivement au total des revenus et au total des charges du compte de résultats épurés des mouvements sur les réserves et des imputations internes. Selon la « règle d'or » de la gestion financière, revenus et charges courantes devraient s'équilibrer à moyen terme.

Un degré de couverture des charges de 100% garantit que les investissements du patrimoine administratif soient amortis sur leur durée de vie sans détériorer la situation financière de la commune. Les communes avec une couverture des charges structurellement supérieure à 100% peuvent prévoir une amélioration de leurs services et/ou une diminution de leurs impôts sans mettre en péril leurs équilibres financiers.

En revanche, un degré de couverture des charges inférieur à 100% signifie que les revenus de la commune ne permettent pas de couvrir les charges d'amortissement liés à ses investissements. Un degré de couverture des charges durablement inférieur à 100% est le signe d'une incapacité de la commune à éviter une détérioration de sa situation financière. Des comptes équilibrés sont cruciaux pour des communes qui ont déjà un mauvais taux d'endettement et/ou avec un découvert au bilan.

Formule de calcul	Valeurs appréciatives		
$\frac{\text{Revenus courants}}{\text{Charges courantes}}$		≥100%	 Optimal
		99-99,9%	 Acceptable
		95-98,9%	 Insuffisant
		<95%	 Problématique

Revenus courants	Natures
+ Revenus du compte de résultats	4
- Prélèvements sur le capital propre	489
- Imputations internes	49
Charges courantes	Natures
+ Charges du compte de résultats	3
- Attributions au capital propre	389
- Imputations internes	39

Note 1 : des éléments extraordinaires peuvent ponctuellement influencer la couverture des charges annuelle d'une commune sans avoir de conséquences sur les équilibres financiers de cette commune à moyen terme. Par conséquent, cet indicateur est souvent calculé en moyenne mobile sur 3 ans.

4. Taux d'autofinancement

Quelle proportion des revenus courants est disponible pour financer de nouveaux investissements ?

Le taux d'autofinancement est une mesure de la marge financière dont la commune dispose pour financer ses investissements nets et/ou réduire sa dette. Elle consiste à exprimer la marge d'autofinancement en pour cent du revenu courant de la commune.

Un autofinancement négatif signifie que la commune ne parvient pas à financer ses dépenses courantes au moyen de ses propres ressources et doit donc avoir recours à l'emprunt. Une telle situation devrait être évitée, car problématique. Un taux inférieur à 3% est mauvais. Le taux d'autofinancement devrait atteindre au moins 6% pour être considéré comme suffisant. En général, plus le taux d'autofinancement d'une commune est élevé, meilleures sont ses possibilités de financer de nouveaux investissements.

Formule de calcul	Valeurs appréciatives	
$\frac{\text{Autofinancement}}{\text{Revenus courants}}$	>10%	 Bon
	6-10%	 Suffisant
	3-6%	 Insuffisant
	<3%	 Mauvais

Autofinancement	Natures
+ Solde du compte de résultats	4 - 3
+ Réévaluations sur créances	3180
+ Amortissement du PA	33
+ Attributions aux fonds et financements spéciaux	35
- Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	45
+ Amortissements des subventions d'investissement	366
+ Attributions au capital propre	389
- Prélèvements sur le capital propre	489
Revenus courants	Natures
+ Revenus du compte de résultats	4
- Prélèvements sur le capital propre	489
- Imputations internes	49

Note 1 : La marge d'autofinancement et les revenus courants d'une commune peuvent varier fortement d'un exercice à l'autre. Afin de lisser la volatilité qui en découle, cet indicateur est souvent calculé en moyenne mobile sur 5 ans.

Note 2 : pour les communes de (très) petite taille, un faible taux d'autofinancement n'est pas un problème, car elles effectuent la plupart de leurs investissements via les associations de communes.

Note 3 : dans l'interprétation, il faut tenir compte de l'état des équipements communaux. Une commune qui accumule du retard dans la réalisation ou dans le renouvellement de ses infrastructures devrait avoir une capacité d'autofinancement supérieure à celle d'une collectivité ayant fourni un effort normal.

5. Proportion des investissements

Quelle est la part des investissements par rapport à l'ensemble des dépenses de la commune ?

La proportion des investissements exprime les dépenses d'investissement de la commune en pour cent de ses dépenses totales (dépenses courantes + investissements), cela afin de renseigner sur leur importance par rapport à ces dernières. Il s'agit d'un indicateur de l'intensité relative de l'activité d'investissement d'une commune. L'intensité optimale des activités d'investissement dépend du retard ou de l'avance accumulés dans la réalisation ou le renouvellement des infrastructures communales.

Il importe d'apprécier la proportion des investissements en tenant compte simultanément des indicateurs relatifs à l'autofinancement. Des intenses activités d'investissement peuvent être plus ou moins supportables selon la marge d'autofinancement dont dispose la commune concernée.

Formule de calcul

Dépenses brutes
d'investissements
Dépenses totales

Valeurs appréciatives

>20%	☐ Très importante
10-20%	☐ Importante
5-10%	☐ D'importance modérée
<5%	☐ Peu importante

Dépenses brutes d'investissements	Natures
+ Dépenses brutes d'investissement	50 à 56
Dépenses totales	
+ Charges du compte de résultats	3
– Réévaluations sur créances	3180
– Amortissements du PA	33
– Réévaluations, immobilisations PF	344
– Attributions aux fonds et financements spéciaux	35
– Amortissements des subventions d'investissement	366
– Attributions au capital propre	389
– Imputations internes	39
+ Dépenses d'investissement	50 à 56

Note 1 : le volume d'investissement d'une commune peut varier fortement d'un exercice à l'autre. Afin de lisser la volatilité qui en découle, cet indicateur est souvent calculé en moyenne mobile sur 5 ans.

Note 2 : la proportion des investissements des communes de (très) petite taille est souvent peu importante, car elles effectuent la plupart de leurs investissements via les associations de communes. Formellement, ces dépenses n'apparaissent pas comme des dépenses d'investissements dans les comptes de ces communes, mais comme des charges de transfert en faveur de ces associations.

6. Dette brute par rapport aux revenus

Quelle part des revenus courants est nécessaire pour amortir la dette brute de la commune ?

Afin d'évaluer si la situation d'endettement de la commune est proportionnée à ses disponibilités financières, sa dette brute est rapportée à ses revenus courants. Cet indicateur renseigne donc sur la part des revenus courants qui serait nécessaire pour amortir complètement la dette communale. Dans le calcul de cet indicateur, il faut tenir compte de la dette brute des associations de communes.

Selon la commune considérée, le rapport entre dette brute et revenus courants peut être meilleur ou moins bon que le rapport entre dette nette et revenus fiscaux. En général, un taux d'endettement brut élevé est moins problématique si le taux d'endettement net demeure en même temps faible. Cela signifie qu'une partie significative des emprunts de la commune a été utilisée pour acquérir des éléments du patrimoine financiers pouvant si nécessaire être revendus plutôt que pour financer des dépenses.

Formule de calcul			
$\frac{\text{Dette brute}}{\text{Revenus courants}}$	Valeurs appréciatives	$\leq 100\%$ 100-150% 150-200% >200%	Bon Acceptable Mauvais Problématique

Dette brute (y compris quotes-parts associations)	Natures
+ Engagements courants	200
+ Engagements financiers à court terme	201
– Instruments financiers dérivés à court terme	2016
+ Engagements financiers à long terme	206
– Instruments financiers dérivés à long terme	2066
Revenus courants	Natures
+ Revenus du compte de résultats	4
– Prélèvements sur le capital propre	489
– Imputations internes	49

Note 1 : cet indicateur peut surestimer la gravité de la situation des communes qui, tout en ayant une dette brute importante, disposent d'un patrimoine financier tout aussi important.

7. Part des charges d'intérêts

Quelle part des revenus courants doit être consacrée au paiement des intérêts nets de la dette ?

La part des charges d'intérêts mesure la part des revenus courants qui doit être consacrée au paiement des intérêts de la dette, déduction faite des intérêts générés par le patrimoine financier. Plus cette part est élevée, plus les charges d'intérêts générées par la dette de la commune pèsent sur sa marge de manœuvre financière. A noter que la part des charges d'intérêts ne dépend pas uniquement de l'évolution de la dette communale, mais aussi des taux d'intérêt des emprunts contractés.

Cet indicateur peut prendre une valeur inférieure à 0 dans les communes dont les intérêts générés par le patrimoine financier sont supérieurs aux intérêts payés sur leurs dettes. En période de taux élevés, la charge des intérêts est mauvaise à partir de 8%. Toutefois, en période de taux bas, une part inférieure peut déjà représenter un danger en cas d'augmentation des taux.

Les communes avec une mauvaise part des charges d'intérêts devraient faire le nécessaire pour réduire leur dette, dans la mesure où celle-ci n'est pas le fait d'un événement unique qui sera réabsorbé sur plusieurs exercices. En effet, plus la part des charges d'intérêts est élevée, plus la part des revenus de la commune qui ne peut plus être consacrée aux prestations publiques est significative.

Formule de calcul	Valeurs appréciatives	
$\frac{\text{Charges d'intérêts nets}}{\text{Revenus courants}}$	<2%	 Bonne
	2-5%	 Acceptable
	5-8%	 Forte
	>8%	 Mauvaise

Charges d'intérêts nets	Natures
+ Charges d'intérêts	340
- Revenus des intérêts	440
Revenus courants	Natures
+ Revenus du compte de résultats	4
- Prélèvements sur le capital propre	489
- Imputations internes	49

Note 1 : le choix de se focaliser sur les intérêts nets plutôt que sur les intérêts bruts se justifie par le fait que l'endettement communal sert aussi à financer des placements dans le patrimoine financier. Or, ces derniers génèrent des recettes qui peuvent couvrir, en totalité ou en partie, les intérêts passifs. Ne s'appuyer que sur les intérêts bruts donnerait donc une vision de la situation trop pessimiste.

Note 2 : l'indicateur ne tient pas compte des charges et revenus des immeubles du patrimoine financier.

8. Part du service de la dette

Quelle part des revenus courants doit être consacrée au paiement des intérêts nets et des amortissements obligatoires ?

Cet indicateur révèle la part des revenus courants absorbée par les intérêts nets et par les amortissements obligatoires. Il s'agit d'une mesure de la contrainte exercée par les politiques de financement et d'investissement de la commune sur sa marge de manœuvre financière.

La part du service de la dette est exprimée en pour cent des revenus courants. Une part supérieure à 10% est l'indice d'un besoin élevé au niveau des amortissements obligatoires et/ou de la charge des intérêts. On peut estimer que le service de la dette devient excessif au-delà d'une part de 15%.

Il s'agit d'un indicateur complémentaire à la part des charges d'intérêts, car il additionne au poids de celui-ci le poids des amortissements obligatoires. Il est donc important de tenir compte du niveau des taux d'intérêts des emprunts lors de l'interprétation de cet indicateur.

Formule de calcul			
		<5%	 Faible
		5-10%	 Acceptable
		10-15%	 Elevée
		>15%	 Excessive
Service de la dette	Valeurs		
Revenus courants	appréciatives		

Service de la dette	Natures
+ Charges d'intérêts	340
– Revenus des intérêts	440
+ Amortissements du patrimoine administratif	33
+ Amortissements des subventions d'investissement	366
Revenus courants	Natures
+ Revenus du compte de résultats	4
– Prélèvements sur le capital propre	489
– Imputations internes	49

Note 1 : cet indicateur ne tient pas compte du service de la dette des associations de communes. Par conséquent, il tend à sous-estimer cette part (et donc à surestimer la marge de manœuvre financière) des communes qui leur délèguent la plupart de leurs investissements.